

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ
DU ☒ DIU ☐

Création ☒
Modification ☐
Renouvellement ☐
Suppression ☐

Intitulé :

Gestionnaire des ports de plaisance

- **Composante responsable de la formation** : UFR Sciences et Sciences de l'Ingénieur
- **Lieu de la formation** : LORIENT
- **Composante(s) associée(s)** : /
- **Autre(s) établissement(s) concerné(s)** : /
- **Enseignant responsable** :
 - Christophe BALEY, Professeur des universités
Laboratoire IRDL UMR CNRS 6027

Avis du Conseil de composante	① Sur le projet d'ouverture Favorable (à la majorité)	En date du 21/09/2023
	② Sur les MCCC XXXXXXXXXX	En date du 23/11/2023
Avis du CFVU		En date du 07/12/2023
Avis du CA		En date du 13/12/2023
Enseignant(s) responsable(s) (maximum deux)	Nom : BALEY Christophe Composante de rattachement : UFR SSI	Statut : PR Téléphone : 02 97 87 45 53 Fax : E-mail : christophe.baley@univ-ubs.fr
	Nom : / Composante de rattachement : /	Statut : Téléphone : Fax : E-mail :

Type de formation et de diplôme	Perfectionnement ☒ DU ☐ Acquisition de nouvelles compétences ☒ DIU ☐ Réorientation ☐ DIU int ¹ ☐ Préparation à un concours ☐
Code NAF	
Niveau de sortie	Cycle universitaire 1 ^{er} cycle ☐ 2 ^{ème} cycle ☒ 3 ^{ème} cycle ☐ Niveau selon la nomenclature du Ministère du travail V ☐ IV ☐ III ☐ II ☐ I ☐
Objectif(s)	Compétences recherchées : ▪ être capable de manager (animer - diriger) une équipe travaillant dans un port de plaisance, ▪ disposer d'une culture élargie sur la plaisance et les activités portuaires, ▪ être capable d'innover, de construire et de mettre en œuvre une stratégie. Métier visé : Gestionnaire de ports de plaisance Niveau visé : DU après BAC+3
Opportunités et originalités	L'Association des Ports de Plaisance de Bretagne (APPB) a constaté : ▪ qu'il n'est pas aisé aujourd'hui de recruter des responsables de ports compétents ; ▪ qu'il serait possible de faire évoluer des collaborateurs travaillant actuellement dans des ports mais à la condition qu'ils suivent une formation complémentaire que le DU proposé assurerait. Le DU constituerait une reprise d'études dans la continuité de la licence professionnelle « Nautisme et métiers de la plaisance » de l'UBS, <u>unique en France</u> (fiche RNCP30156).
Capacité d'accueil	24 Seuil d'ouverture 22
Conditions d'inscription	Précisez les pré-requis, les conditions d'admission (diplôme, financement, entreprise pour un stage ou sujet de mémoire de recherche par exemple) ainsi que, le cas échéant, les modalités (dossier, entretien, test...) Diplômés bac+3 (d'une licence professionnelle « Nautisme et métiers de la plaisance » de l'UFR SSI/UBS par exemple), ayant trois années d'expérience professionnelle dans ce secteur ; il sera aussi possible d'accepter des personnes ayant des acquis professionnels pouvant être considérés comme équivalents.
Durée totale de la formation	165 heures (à raison d'une semaine par mois)
Modalités de formation	Formation initiale ☐ Formation par apprentissage ☐ Formation continue ☒

¹ DIU international : en convention avec une université étrangère.

Frais de formation (<i>hors apprentissage</i>)	2000€ frais formation - 243€ de droits d'inscription
Organisation détaillée des enseignements : voir annexe 1 Pas de stage pour les personnels déjà en activité Indiquez en annexe l'équipe pédagogique pressentie, programme, volume horaire, stages)	
Moyens	Précisez les moyens disponibles, les équipements le cas échéant
Modalités de contrôle des connaissances : voir annexe 2 Matières, nature et durée de l'épreuve, coefficients	
Évaluation financière	Fournir l'analyse financière réalisée par le Service Contrôle de Gestion Voir annexe 3
Procédure d'évaluation de la formation	Précisez les différentes formes d'évaluation (par exemple : indicateurs, évaluation par les étudiants, par les enseignants, par les professionnels...) ainsi que leur périodicité. Il est possible de renvoyer à une annexe.
Partenariats	Précisez les partenaires et leurs rôles respectifs Le projet de formation a été construit à la demande de l'APPB (Association des Ports de Plaisance de Bretagne ; https://www.portsdebretagne.fr/). L'APPB a des missions d'accompagnement (défense des intérêts de profession des gestionnaires de ports), de représentation (intermédiaire auprès de différentes institutions publiques) et de promotion (valorisation de l'image des ports de plaisance de Bretagne). Aujourd'hui 128 ports (de 5 départements) adhèrent à l'APPB.
Observations particulières	
Date d'ouverture (<i>ou de modification</i>)	Octobre 2024
Ouverture demandée pour	La formation sera mise en place tous les ans ou tous les 2 ans en fonction des demandes de la profession et son succès conditionnera sa pérennité.

Date et signature des responsables de la formation,

L'année universitaire de ce DU est répartie en xx blocs de connaissances et blocs de compétences.

blocs	Intitulés et matières enseignées	Volume horaire	Équipe pédagogique

Stages : NON pour les personnels déjà en activité

Modalités d'accompagnement : /

Enseignement à distance : NON

Ateliers : NON

Salles spécialisées : NON

ANNEXE 2 : Modalités d'évaluation **ci-jointe**

blocs	Intitulés et matières enseignées	Volume horaire	coeff	Équipe pédagogique

Décrire les modalités de validation d'un bloc (compensation ou non entre matières enseignées dans chaque bloc)

Compensation ou non entre blocs pour valider le DU ?

Compensation entre toutes les UE

Jury :

Président : C. BALEY

Membres :

1 représentant de la structure APPB (Rozenn TANGUY, Déléguée générale)

1 adhérent de l'association des ports APPB